



Espace de Ressources Pédagogiques des Archives du Var

Références du document

Titre : Internés, Déportés, Fusillés, Morts au combat du VAR

Date : 1945 (?)

Nature : Carte

Cote : 1 FI 27

Intégration pédagogique

Niveau de classe concernée : Troisième

Place dans le programme :

Le monde depuis 1914

Guerres mondiales et régimes totalitaires

Thème 3 – La Seconde guerre mondiale, une guerre d’anéantissement (1939-1945)

Niveau de classe concernée : Première

Place dans le programme :

La guerre au XXème siècle.

Guerres mondiales et espoirs de paix :

La Seconde Guerre mondiale : guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes

Problématique(s)

Comment l'antisémitisme du régime de Vichy l'amène à mettre en place des mesures qui participent à l'organisation de la politique d'extermination menée par les nazis ?

Transcription

Carte du Var avec une représentation géographique et par symboles des déportés, fusillés, morts au combat dans le département. Un tableau de statistiques des déportés et internés complète la carte.

Contextualisation

La France vaincue signe l'armistice le 22 juin 1940. Ce dernier divise le pays en une zone libre séparée d'une zone occupée par la ligne de démarcation. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont rattachés au commandement allemand de Bruxelles tandis que l'Alsace et la Moselle sont annexées de fait par l'Allemagne.

Le 10 juillet 1940, sénateurs et députés présents à Vichy accordent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Celui-ci devient le chef de l'État français avec comme nouvelles valeurs « travail, famille, patrie ». Pour le maréchal Pétain, la France doit se relever grâce à une « Révolution nationale » qui assainirait le pays de toutes les scories laissées par la III^{ème} République. Le régime de Vichy, nationaliste, autoritaire, xénophobe et antisémite a identifié les membres de « l'anti-France » : les communistes, les Juifs et les francs-maçons.

L'armistice impose à l'administration française de se « conformer aux réglementations des autorités allemandes » et à « travailler avec ces dernières d'une manière correcte ». Celle-ci va donc, souvent avec zèle, se mettre à la disposition de l'occupant dans la zone occupée et participer au recensement puis à l'arrestation et l'internement des Juifs. Avec le statut du 3 octobre 1940 complété par celui du 2 juin 1941, les Juifs français deviennent des citoyens de deuxième catégorie, exclus de la vie politique, de l'administration et des métiers de la communication.

Créés pour la plupart en 1938 et 1939 pour y interner les réfugiés espagnols puis les prisonniers de guerre allemands, les camps d'internement français servent ensuite aux occupants qui vont y emprisonner les prisonniers de guerre français. Placé sous l'autorité de l'administration française, les camps d'internement vont, à partir de 1940, recevoir les juifs étrangers arrêtés dès octobre 1940.

Dans la zone libre, toute une population de républicains espagnols, d'Allemands ayant fui le nazisme et de juifs de toutes nationalités que la loi du 4 octobre permet aux préfets d'interpeller, est déjà internée dans des camps de transit, comme celui des Milles à Aix, des centres de séjours surveillés ou des centres d'hébergement surveillés... Le camps des Milles devient en 1940 le seul camp de transit pour une émigration outre-mer, régulière ou illégale.

La politique antisémite de Vichy	Les mesures antisémites de l'occupant allemand
<p>22 juillet 1940 : révision des naturalisations. 7000 juifs perdent la nationalité française.</p> <p>27 août 1940 : autorisation de la propagande antisémite</p> <p>03 octobre 1940: premier statut des juifs concernant les deux zones.</p> <p>04 octobre 1940 : lois sur les « ressortissants étrangers de race juive ». 40 000 d'entre eux sont internés dans des « camps spéciaux ».</p> <p>07 octobre 1940: abrogation du décret Crémieux. Les juifs d'Algérie perdent la nationalité française .</p> <p>29 mars 1941 : création du Commissariat Général aux Questions Juives dirigé par Xavier Vallat.</p>	<p>27 septembre 1940: première ordonnance allemande précisant les critères d'appartenance à la religion juive et le recensement des personnes juives.</p> <p>18 octobre 1940 : seconde ordonnance</p>

	<p>allemande qui recense les « entreprises juives » dans la zone occupée.</p> <p>26 avril 1941 troisième ordonnance allemande donnant une nouvelle définition juridique de l'état de juif et impose des administrateur aux « entreprises juives » de zone occupée.</p>
2 juin 1941 : second statut des Juifs	13 août 1941 : quatrième ordonnance allemande imposant la confiscation des postes de radio détenus par des Juifs.
20/25 août 1941 : nouvelles arrestations et internements de juifs étrangers à Paris par la police française à la demande des autorités allemande.	20/25 août 1941 : nouvelles arrestations et internements de juifs étrangers à Paris par la police française à la demande des autorités allemande.
<p>19 octobre : création d'une police aux questions juives par Vichy.</p> <p>29 novembre 1941: loi obligeant les associations culturelles et cultuelles juives à se réunir dans l'Union Générale des Israélites de France créée à cette occasion.</p>	28 septembre 1941 : cinquième ordonnance allemande visant les « entreprises juives ».
12 décembre 1941 : à Paris, 748 Français juifs arrêtés puis internés par la police allemande aidée par la police française.	12 décembre 1941 : à Paris, 748 Français juifs arrêtés puis internés par la police allemande aidée par la police française.
	<p>14 décembre 1941 : amende de 1 milliard de francs et exécution de 100 otages juifs après un attentat.</p> <p>07 février 1942 :sixième ordonnance allemande. Il est interdit aux juifs de quitter leur domicile de 20 heures à 6</p>

<p>10 février 1942 : loi interdisant les changements de noms.</p> <p>Eté 1942 : le gouvernement de Vichy livre aux Allemands des milliers de juifs étrangers et multiplie les rafles en zone libre.</p>	<p>heures du matin.</p> <p>24 mars 1942 : septième ordonnance allemande donnant une nouvelle définition juridique de l'état de juif.</p> <p>27 mars 1942 : premier convoi de juifs déportés vers l'Est...</p> <p>29 mai 1942 : huitième ordonnance allemande mettant en place le port de l'étoile jaune aux juifs de plus de 6 ans en zone occupée.</p> <p>8 juillet 1942 : neuvième ordonnance allemande interdisant aux juifs de fréquenter des lieux publics.</p>
<p>16/17 juillet 1942 : rafle du Vel'd'Hiv essentiellement réalisée par la police française. 12884 juifs, surtout étrangers, sont arrêtés.</p>	<p>16/17 juillet 1942 : rafle du Vel'd'Hiv essentiellement réalisée par la police française. 12884 juifs, surtout étrangers, sont arrêtés.</p>
<p>01 décembre 1942 : apposition du tampon J sur les cartes d'identité.</p>	
<p>01 janvier 1943 : rafle de Rouen.</p> <p>02 février 1943 : rafle de Marseille</p> <p>01 janvier 1944 : rafle de Bordeaux</p> <p>06 avril 1944 : rafle de la maison des enfants d'Izieu</p> <p>01 août 1944 : le dernier convoi quitte Drancy</p>	

Le Var connaît une situation paradoxale dans une région où de nombreuses personnes juives, françaises ou étrangères se sont réfugiées après l'armistice. En effet, le département ne possède pas une importante communauté juive. Le recensement de l'été 1941 relève 1 856 Juifs de toutes origines sociales.

Comme partout ailleurs dans la zone libre, les rafles de juifs étrangers de l'été provoquent un sentiment d'empathie dans une population locale qui, sans « apprécier » outre mesure la communauté juive, est touchée par le malheur des hommes, des femmes et des enfants arrêtés souvent sans ménagement, internés, séparés puis déportés.

Le débarquement des alliés en Afrique du Nord (8 septembre 1942) provoque la fin de l'autonomie de la zone libre. Le Sud Est de la France est occupé par les forces italiennes. Celles-ci sont peu enclines à mener une politique antisémite en Provence. La situation change radicalement en septembre 1943 lorsque les Allemands prennent possession de la région. La grande majorité des juifs arrêtés dans le Var l'ont été dans les mois qui suivirent l'occupation nazie.

Les actes de résistance, sabotage, renseignement, les réfractaires au S.T.O, maquis, ont également entraîné la mort d'un grand nombre de Varois. Capturés, ces derniers ont alors été internés dans des camps et prisons en France ou déportés vers les camps de concentration nazis.

Ouvertures

Des documents accessibles en ligne.

Sur la Shoah :

<http://www.enseigner-histoire-shoah.org>

<http://www.memorialdelashoah.org>

Sur les camps d'internement français :

<http://www.cercil.fr/>

<http://www.campdesmilles.org/histoire-milles-satellites.html>

Sur la résistance dans le Var :

<http://var39-45.fr>

<http://resistance-var.org>